Charte du Pôle Santé des Bastides

La charte du Pôle Santé des Bastides est le lien qui fonde le libre fonctionnement en réseau de tous les professionnels de santé et de toutes les structures, principale ou annexes, dans lesquelles ils exercent. Elle précise les principes et orientations que le professionnel de santé du Pôle Santé des Bastides s'engage à suivre pour **améliorer**, **pérenniser** et **développer** les services de soins auprès de la population concernée par l'association.

Pour améliorer les services de soins, il s'engage à:

- placer le patient au centre du soin en développant la prise en charge coordonnée librement consentie et l'échange des informations dans le respect de la confidentialité, par l'utilisation d'un dossier médical partagé et l'organisation de réunion de concertation interdisciplinaire
- favoriser l'accès aux soins de tous:
 - o par la garantie d'une **organisation de la permanence des soins** le jour, la nuit, les week-end et jours fériés sur la base du volontariat
 - o par le développement de l'accès en tiers-payant à tous les usagers de soins
 - o par l'amélioration de l'accueil des personnes handicapées
 - o par toute autre action visant à lever une entrave aux soins
- exercer le soin dans la plus grande indépendance de l'industrie pharmaceutique et des assurances privées
- favoriser le développement professionnel et personnel de chacun :
 - par l'échange et la réflexion sur les pratiques de tous dans un cadre inter- ou trans- disciplinaire
 - o par la promotion ou la facilitation de l'accès aux formations continues
 - par l'utilisation de recommandations et protocoles de soins comme éléments de référence et non comme outil de normalisation des pratiques
 - o par un esprit de **respect**, d'**ouverture** et de **tolérance** nécessaire à tout échange de ce type

Pour pérenniser les services de soins, il s'engage à:

- anticiper et favoriser l'accueil et l'intégration de professionnels supplémentaires
- prévoir et organiser l'accueil de soignants en formation (élèves, stagiaires, etc.)
- proposer et expérimenter de nouveaux modes d'exercices auprès des jeunes professionnels: remplacement, collaboration, etc.
- développer l'esprit communautaire en impliquant chacun dans la vie de l'association

Pour développer les services de soins, il s'engage à:

- participer à d'autres réseaux de soin locaux ou régionaux
- promouvoir des actions de santé ou de prévention envers la population locale
- favoriser les **liens avec les institutions locales** (assistante sociale, CIAS, EHPAD, etc) ou régionales (hôpitaux, ARS, PMI, etc)
- promouvoir le développement de consultations spécialisées sur site ou par des techniques de télécommunication
- développer l'information sur la vie associative du Pôle Santé des Bastides

Date:	Nom /prénom:	Signature: